

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame DURANTE, Madame GUERIN.

Absent(es) excusé(es) : Madame TROUVE (donne pouvoir à Madame SOUBIEUX), Monsieur SALLE (donne pouvoir à Madame SAUNIER), Monsieur JACQUET (donne pouvoir à Madame GUERIN), Monsieur NASSIVET.

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine : Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme

Étant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant les enjeux pour appréhender et répondre aux exigences règlementaires et aux spécificités complexes de l'aménagement du territoire, en respectant des objectifs précis :

- Exprimer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) communautaire,
- Assurer la cohérence de ce projet local avec les politiques supra-territoriales (SCOT, Région, Département, État...)
- Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,
- Gérer les droits à construire,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et des cartes communales », à la Communauté de Communes par ses communes membres.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et des cartes communales », à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
- **accepte** de ce fait la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine dont l'article 2.1 intitulé « Aménagement de l'Espace Communautaire » sera complété ainsi qu'il suit : « définition, élaboration, approbation, suivi, modification, révision et toutes interventions nécessaires aux Plans Locaux, documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ».,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

02) Réévaluation des loyers communaux

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de fixer à compter du 1^{er} Janvier 2016 le montant des loyers communaux.

03) Cabinet médical : loyer

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer du cabinet médical situé au 29 rue d'Orléans à 8,00€ (huit euros) du mètre carré à compter du 1^{er} janvier 2016.

04) Tarifs 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Tarifs au 1er janvier 2016

TARIFS Salle des Fêtes	Associations locales - Habitants d'ARTENAY			Hors ARTENAY
	Petite salle	Grande salle	Deux salles	Deux salles
Tarifs 1 journée	205,00 €	245,00 €	360,00 €	665,00 €
Tarifs week-end	305,00 €	360,00 €	510,00 €	1 020,00 €
Vin d'honneur, assemblée générale	76,00 €	128,00 €	185,00 €	360,00 €
	- de 80 pers.	de 80 à 200 pers.	275 pers. max.	275 pers. max.
Manifestation, etc... des associations locales : une location par an (gratuite hormis nettoyage de la salle)	60 €			
Caution: 1600,00€ Acompte de 30% à la réservation				

		Tarifs 2015	Tarifs 2016 voté
CIMETIERE	Concession perpétuelle	2 010,00 €	2 010,00 €
	Concession cinquantenaire	375,00 €	380,00 €
	Concession trentenaire	186,00 €	190,00 €
	Concession 15 ans	95,00 €	100,00 €
	Concession enfants cinquantenaire	186,00 €	186,00 €
COLUMBARIUM	Concession quinze ans		
	Une case d'une place		400,00 €
	Une case de deux places	610,00 €	610,00 €
	Une case de quatre places	1 125,00 €	1 125,00 €
	Renouvellement de la durée	95,00 €	100,00 €
	Concession trentenaire		
	Une case d'une place	440,00 €	600,00 €
	Une case de deux places	700,00 €	900,00 €
	Une case de quatre places	1 215,00 €	1 400,00 €
	Renouvellement de la durée	185,00 €	200,00 €
	Concession cinquantenaire		
	Une case d'une place	660,00 €	900,00 €
	Une case de deux places	915,00 €	1 500,00 €
	Une case de quatre places	1 755,00 €	2 000,00 €
	Renouvellement de la durée	185,00 €	250,00 €
CAVURNE	Quinze ans		150,00 €
	Trente ans		400,00 €
	Cinquante ans		950,00 €
	GARAGES		
	43, place de l'Hôtel de Ville	25,00 €	25,00 €
	STATIONNEMENT PLEIN AIR		
	Marché	3,50 €	3,50 €
	Droit de place	24,00 €	24,00 €
	DIVERS		
	Cantine enfant	3,87 €	3,87 €
	Cantine adulte	5,26 €	5,26 €
	Bibliothèque abonnement	10,00 €	10,00 €
	Photocopies N&B	0,20 €	0,20 €
	Photocopies Couleurs	0,30 €	0,30 €
	Fax: émission et réception / page	0,20 €	0,20 €

05) Personnel de la fonction publique territoriale

a) Taux de promotion d'avancement de grade

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} décembre 2015, il est proposé de fixer les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100%.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la proposition ci-dessus,
- **fixe** le taux de promotion à 100% pour l'ensemble des grades concernés.

b) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet,

c) Remboursement des frais de formation

Un technicien principal de 1^{ère} classe titulaire a effectué une formation organisée par le CNFPT. Il s'est vu rembourser par le CNFPT une partie de ses frais réels.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de prendre à la charge de la commune la différence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement des frais restant à la charge du technicien principal de 1^{ère} classe titulaire, suite à une formation effectuée auprès du CNFPT.

05) Affaires diverses

a) Décision modificative : budget « Commune »

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la décision modificative du budget « Commune » suivante :

10223	Taxe Locale d'Équipement	+ 10 534,00€
2031	Frais d'étude	- 10 534,00€

b) Gymnastique du bien-être

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'ils sont tous conviés à l'assemblée générale organisée par la Gymnastique du bien-être le jeudi 17 décembre 2015 à 20h30 dans la salle de réunion de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.